

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE RÉGIONALISATION DE L'ÉPURATION

Nyon, le 20 décembre 2016

La récente interpellation de la Municipalité de Luins met en évidence diverses questions légitimes qui peuvent se poser sur cet important projet de régionalisation de l'épuration. Les défis sont de taille et les partenaires du projet sont convaincus de la pertinence environnementale et économique de la démarche engagée.

Les partenaires de ce projet, soit deux associations intercommunales et quatre communes, représentant ensemble trente communes, sont concernés par la régionalisation de l'épuration. L'objectif, partagé par l'ensemble des partenaires, consiste à protéger et préserver les eaux du Léman, source importante pour la production de l'eau potable, en recherchant l'efficacité technique, financière et environnementale. Ce projet permettra de mettre en place des technologies plus adaptées pour améliorer le traitement actuel des eaux usées (élimination de l'azote et traitement des micropolluants). De cette manière il sera alors possible de répondre de manière pertinente aux exigences de la législation fédérale et cantonale et de protéger durablement les eaux.

Les études préliminaires engagées ont démontré la nécessité de remplacer les quatre stations d'épuration existantes (sur les sites de Gingins, Nyon, Prangins et Gland) par une nouvelle et unique installation régionale, d'une capacité de 110'000 équivalent-habitants à l'horizon 2025, à même de traiter les effluents

des habitants ainsi que des activités économiques et industrielles. Il faut relever que les STEP existantes nécessitent toutes d'être renouvelées et adaptées aux nouvelles exigences environnementales et que le coût de la technologie des nouveaux traitements est tel qu'il est économiquement rationnel de l'envisager sur une seule STEP.

Conformément aux objectifs de la convention signée ce printemps, les partenaires ont dégagé des moyens (demandes de crédit approuvées par les organes délibérants) pour engager une nouvelle phase d'étude approfondie permettant d'identifier les conditions cadres (techniques, juridiques et financières) nécessaires pour la mise en place de la régionalisation de l'épuration. Au terme de cet exercice, une phase de consultation sera alors engagée permettant notamment aux différentes communes concernées d'apprécier et de vérifier la pertinence économique, environnementale et technique des options qui seront alors proposées. A l'issue de ce processus les questions d'implantation territoriale et de gouvernance seront alors concrètement appréhendées.

L'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) avec l'appui du coordonnateur des partenaires prendra attache avec la Municipalité de Luins pour mieux cerner les préoccupations exprimées et faire le nécessaire pour répondre aux questions spécifiques soulevées.

Pour plus d'informations :

Yves Reymond, Président de l'Association pour l'épuration des eaux de la Côte (APEC 21 communes), 079 200 50 26
Christian Graf, Président de l'Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB 5 communes), 079 712 00 78
Roxane Faraut Linares, Municipale Travaux, environnement et mobilité, Ville de Nyon, 078 699 58 60
Dominique-Ella Christin, Municipale Environnement, Commune de Prangins, 076 339 58 15
Christophe Peytreman, Municipal Egouts et eaux, Commune de Gingins, 079 825 94 55
Pascal Steimer, Municipal Bâtiments communaux, Commune de Chésereux, 022 369 27 59
Thierry Genoud, Municipal de l'urbanisme, Commune de Gland, 079 217 44 62
Patrick Freudiger, Secrétaire général, Régionyon, 079 304 88 59